

## INSCRIPTION POUR

### L'ENSEIGNEMENT PRECOCE 2024/25

#### École précoce et préscolaire, Mierscherstrooss, Septfontaines

Par la présente, je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
demeurant à \_\_\_\_\_  
rue et numéro \_\_\_\_\_  
numéro de téléphone \_\_\_\_\_

désire inscrire

ne désire pas inscrire

mon enfant \_\_\_\_\_ (nom et le prénom svpl)

né(e) le \_\_\_\_\_

langue(s) parlée(s): \_\_\_\_\_

à l'enseignement précoce pour l'année 2024/25 à partir du trimestre suivant (cocher une seule option). L'enfant doit avoir atteint l'âge de 3 ans au moment du début du trimestre.

	Trimestre	Date rentrée	Date naissance de l'enfant
	1 <sup>er</sup> trimestre 2024/25	16 septembre 2024	1 septembre 2020 - 31 août 2021
	2 <sup>e</sup> trimestre 2024/25	6 janvier 2024	1 septembre 2021 - 6 janvier 2022

Veuillez noter que le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse préconise de prévoir **un minimum de quatre plages par semaine et par enfant** lors de l'inscription à l'enseignement précoce.

Veuillez donc cocher un minimum de quatre plages (demies journées) auxquelles votre enfant prendra régulièrement part.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin (8 <sup>00</sup> -11 <sup>45</sup> )					
Après-midi (14 <sup>00</sup> -15 <sup>55</sup> )					

#### Autorisation photos:

Le signataire **se déclare d'accord / n'est pas d'accord** (biffer ce qui ne convient pas) à ce que des photos de groupe d'enfants documentant les activités scolaires et périscolaires peuvent être reprises dans le cadre de publications de l'administration communale.

#### Remarques

- Les enfants peuvent profiter pendant l'heure de midi du service Maison Relais. Une prise en charge des enfants de 6h30 à 8h00 et les après-midis jusqu'à 19h30 heures est assurée par la Maison Relais (veuillez utiliser les formulaires afférents, disponibles au guichet communal ou sur [www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)).
- En fonction des inscriptions et en cas de dépassement des effectifs maxima par classe, l'administration communale se réserve le droit de limiter les admissions (notamment pour les plages et les enfants entrant au précoce au 2e trimestre) respectivement de réorganiser les classes en cours d'année.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Les fiches d'inscriptions sont à retourner au secrétariat **communal jusqu'au 4 mars 2024 au plus tard.**